

**FORMULAIRE**

Au Bureau d'assistance judiciaire de la Cour de cassation,  
en application des articles 644 et suivants du Code judiciaire,

**REQUETE EN ASSISTANCE JUDICIAIRE****I. Identité du (des) demandeur(s) :**

Nom(s) (*en majuscules*) et prénoms (*en minuscules*) :

Nationalité(s) :

Lieu(x) et date(s) de naissance :

Domicile(s) :

Résidence(s) (*en l'absence de domicile*) :

Téléphone et/ou G.S.M. :

E-mail :

**II. Mentions concernant l'avocat du (des) demandeur(s) :**

Nom et prénom :

Adresse du cabinet :

Téléphone :

E-mail :

### III. Preuve de l'état d'indigence :

1. le(s) demandeur(s) a (ont) obtenu - n'a (n'ont) pas obtenu  
(*biffer la mention inutile*)  
l'aide juridique de deuxième ligne (l'intervention d'un avocat gratuit devant le juge qui a rendu la décision que le demandeur veut attaquer en cassation)  
( *la pièce justificative est jointe en annexe*)
2. a. composition du ménage  
(*certificat délivré par l'administration communale*) :  
isolé  
.....( *nombre de*)cohabitant non à charge  
..... ( *nombre de*)cohabitant à charge  
(*préciser pour chacun des cohabitant l'âge et le lien de parenté ou autre*)
- b. revenus déclarés fiscalement  
(*avertissement extrait de rôle à l'impôt sur les revenus le plus récent*) :  
... .. euros de revenus imposables
- c. revenus mensuels nets du (des) demandeur(s)  
et, le cas échéant, des cohabitant :
  - revenus professionnels ou de remplacement :  
le demandeur : ... .. euros par mois  
le cohabitant :... .. euros par mois
  - revenus immobiliers ;  
le demandeur : ... .. euros par mois  
le cohabitant ... .. euros par mois
  - revenus de capitaux :  
le demandeur : ... .. euros par mois  
le cohabitant : ... .. euros par mois
  - autres revenus(*préciser lesquels*) :  
le demandeur : ... .. euros par mois  
le cohabitant : ... .. euros par mois
- d. charges mensuelles
  - loyer : ... .. euros par mois
  - remboursement d'emprunt : ... .. euros par mois
  - pension alimentaire : ... .. euros par mois
  - autres (*préciser lesquelles*) : ... .. euros par mois

*Les pièces justificatives de l'état d'indigence sont inventoriées ici et jointes en annexe.*

Inventaire des pièces déposées :

- 1)
- 2)
- 3)
- .....

**IV. Décision(s) contre laquelle (lesquelles) le(s) demandeur(s) souhaite(nt) former un pourvoi en cassation :**

Juridiction(s) qui a (ont) rendu la (les) décision(s) :

Date(s) de la (des) décision(s) :

*Une copie de cette (ces) décision(s) doit figurer en annexe de la requête.*

**V. Signification ou notification de la (les) décision(s) contre laquelle (lesquelles) le pourvoi est envisagé**

*Pour chacune de ces décisions, préciser si elle a été soit signifiée soit notifiée et, dans l'affirmative,*  
*- à quelle date,*  
*- à qui.*

*Une copie de la (des) signification(s) ou notifications) doit figurer en annexe à la requête.*

**VI. Grief(s) formulés par le(s) demandeur(s) contre la (les) décision(s) précitée(s) :**

*Cette rubrique est sans objet lorsque le(s) demandeur(s) en assistance judiciaire est (sont) défendeur(s) en cassation.*

*Si nécessaire joindre une note concernant les griefs en annexe du formulaire*

**VII. Liste récapitulative des documents, autres que ceux destinés à prouver l'état d'indigence, déposés à l'appui de la requête en assistance judiciaire :**

**a. le demandeur qui souhaite former un pourvoi en cassation est tenu d'annexer à sa requête :**

- la décision contre laquelle il souhaite former un pourvoi en cassation ;
- au cas où cette décision a été signifiée ou notifiée, la preuve de la signification ou de la notification ;
- les conclusions et les pièces qu'il a déposées devant le juge qui a rendu cette décision ;
- l'acte qui a introduit la procédure devant ce juge (le plus souvent une requête d'appel) ;
- les conclusions déposées par l'autre partie au procès devant le juge qui a rendu la décision critiquée ;
- les décisions non critiquées rendues, le cas échéant, par ce juge ;
- la décision rendue par le premier juge ;
- les conclusions déposées par le requérant et par l'autre partie devant le premier juge ;
- l'acte qui a introduit la procédure devant le premier juge (citation par exploit d'huissier de justice, acte de comparution volontaire ou requête).

**b. le demandeur qui est défendeur en cassation est tenu d'annexer à sa requête :**

- la copie du pourvoi en cassation et de sa signification ;
- la décision attaquée par le pourvoi.

*Tous ces documents doivent être ici inventoriés et numérotés.*

Inventaire des pièces déposées :

- 1)
- 2)
- 3)
- .....

**VIII. Date de la requête :**

**Signature du demandeur ou de son avocat :**

*(L'avocat qui signe la requête est prié de bien vouloir indiquer sa qualité d'avocat et le barreau auquel il appartient.)*